

Actes du colloque - 9 juin 2022 - Montreuil

**Féminisme et syndicalisme CGT,
pratiques militantes et revendications dans le champ de
l'Éducation, la Formation, la Recherche et la Culture**

Partie 1 : Le travail d'archives



Présentation du colloque	3
Intervention de Pauline Schnegg, animatrice du « Collectif fédéral Femmes mixité » avec Sandra Gaudillère	3
Partie 1 : le travail d'archives.....	5
Pratiques militantes et revendications des femmes dans le syndicat au prisme des archives du SNETP et de l'UNSEN, intervention d'Alain Vrignaud et Christian Hamon, membres de l'IHS-FERC.....	5

Présentation du colloque

Intervention de Pauline Schnegg, animatrice du « Collectif fédéral Femmes mixité » avec Sandra Gaudillère

Bonjour et bienvenue au colloque de l'Institut d'Histoire Sociale « Féminisme et syndicalisme CGT, pratiques militantes et revendications dans le champ de l'Éducation, la Formation, la Recherche et la Culture ».

Nous éprouvons une grande satisfaction à tenir ce colloque que nous avons dû reporter plusieurs fois à cause des différentes vagues de la pandémie. Nous sommes donc aussi particulièrement contentes et contents d'être là, ensemble, présentes et présents aujourd'hui.

Le thème de cette journée a été proposé par les camarades de l'IHS de la FERC et travaillé dans le cadre de réunions communes entre les membres de l'IHS fédéral et des membres du collectif femmes mixité de la FERC, que des camarades de la Collective de la CGT éducatrice ont rejointes pour l'occasion. Cette journée d'étude est donc le fruit d'un travail collectif de longue haleine et nous tenons à remercier celles et ceux qui de près ou de loin s'y sont associées.

Nous avons toutes et tous éprouvé beaucoup de plaisir à le préparer ; notamment, aux dires des camarades concernées, à se plonger dans les archives, à fouiller pour essayer de comprendre les motivations des militantes, les tensions et les enjeux du militantisme syndical féministe dans notre fédération. Mais l'objectif de ces analyses de l'histoire s'inscrit dans une dynamique forte : nous voulons nous enrichir des expériences de nos camarades pour construire nos luttes et continuer avec toujours plus d'énergie à conquérir l'égalité réelle et l'émancipation de toutes et tous.

Si certains et certaines véhiculent l'image d'une CGT masculine, parfois viriliste, ce n'est pas seulement une légende. Le témoignage d'Hélène Brion, institutrice secrétaire générale par intérim du syndicat des instituteurs et membre du comité confédéral de la CGT au début du XX^e siècle donne froid dans le dos :

« C'est en pleine grève. Les femmes grévistes et quelques hommes sont à la porte, veillant au débauchage et empêchant l'entrée des ouvrières trop timides pour faire grève, si on ne semble les y forcer. Aussi, on les « force » - aux rares qui viennent pour reprendre le travail, les gardes de la porte disent quelques mots, font le geste de défendre l'entrée et ça suffit : elles s'en retournent ou restent là à regarder aussi.

Et que voient-ils soudain, tous et toutes ? Une femme qui arrive pleurante, morte de honte, suivie par un homme qui, à coups de trique et de pied, la force à avancer... C'est une gréviste de la veille et de l'avant-veille que son tsar ramène au travail, parce que ça lui déplaît que sa femme fasse grève.

Et les chevaliers de la grève restent là, impuissants devant cet homme qui, sous leurs yeux, pousse la porte et, toujours cognant, pousse sa femme à l'intérieur du baignoire...

S'il s'était agi d'un contremaître battant une ouvrière, tout le monde syndical aurait bondi ; mais c'était l'homme, affaire privée ! Question de ménage ! »

Heureusement, le féminisme est dès cette époque pris en charge par des camarades dans la CGT et, selon des vagues plus ou moins puissantes, leurs luttes sont productives,

les femmes conquièrent des droits et les font et feront valoir jusqu'à ce qu'ils deviennent réalité. En effet, si l'égalité salariale entre les femmes et les hommes est un droit, ce n'est toujours pas une réalité.

De plus, les régressions sociales sont toujours menaçantes, et particulièrement quand l'extrême droite progresse, y compris parmi les sympathisants et sympathisantes de la CGT. Nous devons être toujours plus engagées et vigilantes quant aux droits que les femmes ont conquis, au travail et dans la société. C'est pour cela qu'avec l'adhésion et le soutien de toute la CGT, les collectifs Femmes mixité, dont celui de la FERC, la Collective de la CGT éducation, qui fête ses dix ans cette année, les cellules de veille contre les violences sexistes et sexuelles, nous exigeons que l'égalité des droits entre femmes et hommes soit réelle, ce qui implique souvent un rattrapage, que ce soit dans la CGT, au travail et pour toutes les avancées sociales.

C'est donc au tour de l'Institut d'Histoire Sociale de la FERC aujourd'hui de s'interroger sur le Féminisme et le syndicalisme CGT, sur les pratiques militantes et les revendications dans le champ de l'Éducation, la Formation, la Recherche et la Culture.

Comment la FERC de la CGT se nourrit-elle de son histoire et des luttes des femmes pour, aujourd'hui, continuer à construire l'égalité entre les femmes et les hommes ?

C'est ce que nous allons travailler ensemble avec le programme que je vais présenter maintenant.

Partie 1 : le travail d'archives

Pratiques militantes et revendications des femmes dans le syndicat au prisme des archives du SNETP et de l'UNSEN, intervention d'Alain Vrignaud et Christian Hamon, membres de l'IHS-FERC.

Des revendications féminines... au féminisme

Nous avons effectué un travail de consultation des archives nationales du SNETP-CGT, Syndicat National de l'Enseignement Technique et Professionnel CGT.

Ces documents sont conservés aux Archives Départementales de Bobigny en Seine Saint Denis, département dans lequel se situe le siège national du syndicat.

Nous nous sommes également appuyés sur les documents que les membres de notre IHS ont portés à notre connaissance, je pense notamment à deux anciens secrétaires généraux du syndicat : Gérard Montant, excusé car il est en ce moment à l'étranger et à Michèle Baracat, présente parmi nous. À noter Michèle, élue en 1985, est la première femme à avoir dirigé le syndicat.

Dans cette première partie du colloque nous allons regarder l'évolution des revendications spécifiques des femmes dans notre fédération et la façon dont ces problématiques ont été abordées sur une trentaine d'années.

Les documents à notre disposition sont principalement ceux du SNETP, première composante de la FEN-CGT, fédération qui deviendra en 1982 la FERC.

La période examinée suit la création du SNETP, à la fin de la guerre en 44, jusqu'en 1985, date de la 5^e et dernière « conférence femmes » organisée par celui-ci.

De syndicat national le SNETP se transformera en 1988, lors du congrès de Dieppe, en une Union nationale de syndicats départementaux (l'UNSEN). Cette Union Nationale adoptera en 2008 la dénomination que nous lui connaissons aujourd'hui de CGT Educ'action.

Après cette présentation il y aura une place pour un premier débat. Nous pourrions revenir sur les évolutions évoquées mais aussi sur l'intérêt pour le syndicalisme d'un travail d'histoire. C'est ce que réalise le réseau des IHS, l'IHS national... et je remercie de sa présence Gilbert Garrel président de l'IHS, les IHS fédéraux et les IHS territoriaux. Un travail important pour mieux comprendre les enjeux qui sont les nôtres aujourd'hui.

Les revendications des femmes salariées, et parmi celles-ci dans notre secteur les revendications des institutrices, existent depuis longtemps dans le mouvement ouvrier, dans le mouvement social, bien avant la création de la CGT en 1895.

Mais il faut le reconnaître, leurs revendications ont eu parfois bien du mal à se faire entendre, y compris dans le mouvement syndical !

Différents ouvrages d'historiennes et historiens, des thèses d'universitaires traitent de cette question.

Nous avons modestement limité notre champ d'exploration à une période beaucoup plus courte et n'avons pas mené un travail aussi approfondi que nous l'aurions souhaité, par manque de temps lié aux différents confinements.

Néanmoins nous avons pu trouver des documents mettant en évidence l'évolution dans la façon dont le syndicat avait pris en compte ces revendications.

Il existe dans cette période, en dehors du SNETP, un syndicalisme CGT dans le monde de l'Éducation, parmi les personnels techniques, de service ou administratifs, dans l'enseignement privé. De même, les revendications des femmes ont émergé dans d'autres organisations de la FEN-CGT ou dans la FERC, mais le champ exploratoire était trop vaste pour que l'on puisse l'examiner sérieusement.

Nous avons choisi de centrer nos recherches sur les archives syndicales qui nous étaient les plus accessibles, celles déposées à Bobigny à partir de 1997. Ces archives couvrent une période allant de 1936 à 1998 et représentent à elles seules 60 mètres linéaires de rayonnage à Bobigny.

Dans la préparation de ce colloque nous avons pu mesurer toute l'importance d'une conservation correcte de nos archives syndicales.

Impossible de réfléchir, comme nous allons le faire aujourd'hui, à l'évolution des pratiques militantes et des revendications syndicales sans archives pour examiner avec rigueur ce qui se disait, s'écrivait, se votait il y a 70 ans.

Je laisse la parole à Christian qui va maintenant vous présenter la façon dont nous avons travaillé et vous donner quelques thématiques que nous avons pu relever.

Ce que révèlent les documents d'archives

Pour préparer ce colloque nous avons décidé de consulter des documents d'archives de la FERC. Tout de suite nous avons constaté à Montreuil le contre-exemple de ce qu'il faut faire : repérer les boîtes à archives avec des post-it qui tombent quand on claque la porte ! Mais rassurez-vous, ce n'est pas le cas aux archives de Bobigny où ont été déposées les archives du Syndicat. Nous espérons que cette présentation encouragera les camarades à suivre le stage d'initiation aux archives organisé chaque année par l'IHS national, stage qui nous a été très utile pour préparer cette intervention.

Notre première tâche a été de créer un espace de stockage en ligne pour réunir les documents numérisés, une réflexion est en cours avec la FERC pour gérer et rendre accessible les archives numérisées à l'occasion de ce colloque, et d'une manière plus générale, les archives de l'IHS et de celles des organisations membres de l'IHS. Avant d'aller plus loin, précisons que la FERC a acheté un matériel performant pour scanner les documents jusqu'au format A3. Ce matériel très simple d'utilisation peut être mis à disposition des organisations.

Les sources archivistiques que nous avons pu consulter sont nombreuses : presse syndicale ; documents de congrès ; tracts ; affiches, discours, analyses et commentaires ; documents universitaires ; textes officiels. Elles ont révélé des jalons historiques qui ont permis de mettre au jour les revendications et les pratiques militantes des femmes au sein du syndicat.

Des jalons historiques

Parmi les jalons historiques que nous avons repérés dans les archives, les « Conférences Femmes » constituent, dès 1958 pour la CGT, des temps forts des pratiques militantes et des revendications des femmes dans le syndicat. Elles se déclinent ensuite au niveau du SNETP et également au niveau international.

CGT salariées	(Femmes)	SNETP (Femmes)	ONU (Mondiales sur les femmes)
1 ^{ère} 1958	conférence :		
2 ^{ème} 1962	conférence :		
		1 ^{ère} 1964	conférence :
3 ^{ème} 1966	conférence :		
		2 ^{ème} 1967	conférence :
4 ^{ème} 1970	conférence :		
5 ^{ème} 1973	conférence :		
		3 ^{ème} 1975	1 ^{ère} conférence : 1975
6 ^{ème} conférence : 1977			
		4 ^{ème} 1978	conférence :
			2 ^{ème} conférence : 1980
7 ^{ème} 1985	conférence :	5 ^{ème} 1985	3 ^{ème} conférence : 1985
			4 ^{ème} conférence : 1995

Les revendications spécifiques

Parmi les revendications, nous avons repéré 4 thématiques principales

- L'égalité des salaires femmes / hommes
- La formation professionnelle des filles, qui se décline
 - En droit à la formation aux métiers féminins qui se décline
 - En Droit à la formation à tous les métiers
- La condition féminine et le partage des tâches avec
 - Le constat de la double journée de travail des femmes
 - L'importance de la formation des garçons à l'enseignement ménager, et intégration de l'EFS dans toutes les formations professionnelles
- Des revendications liées à la maternité et la sexualité, avec notamment
 - Les conditions de travail liées à la grossesse et la maternité
 - Le contrôle des naissances, la contraception, et l'IVG

Les pratiques militantes

Parmi les pratiques militantes, nous avons repéré 5 thématiques

- Les outils syndicaux : presse, Antoinette, et bien sur les conférences femmes, ...
- La syndicalisation des femmes
- La mixité et la parité des structures syndicales
- Les réunions mixtes ou non mixtes
- Et les collectifs spécifiques

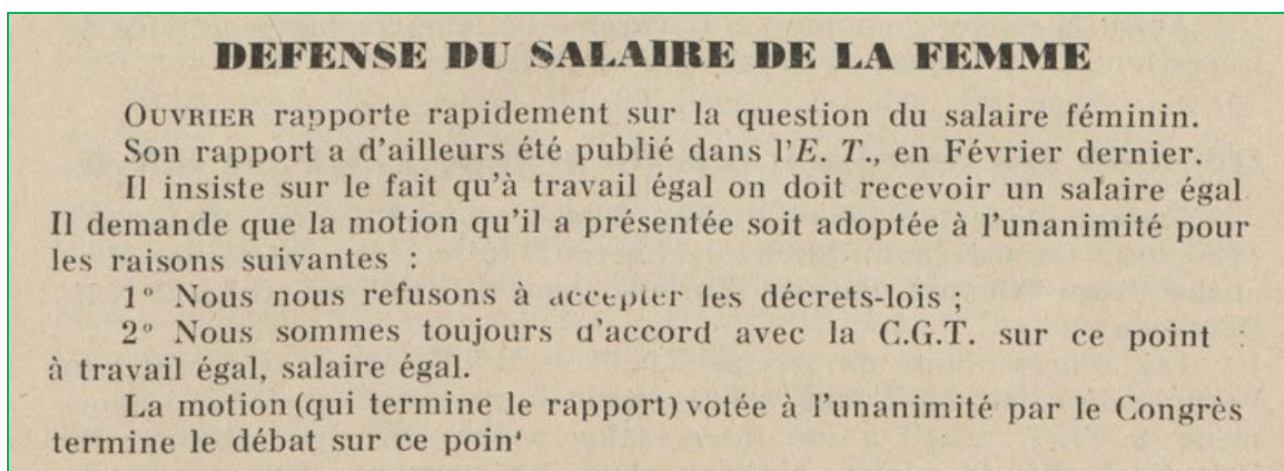
Des exemples de documents émanant de différentes sources

Voici quelques exemples des revendications et des pratiques militantes que nous avons relevés dans les archives.

La presse syndicale

Dans la presse syndicale, le travailleur de l'enseignement technique existait avant la création du SNETP qui a lieu en 1944. C'était le journal des personnels des Écoles nationales professionnelle et des écoles pratiques de commerce et d'industries.

En 1936, voici un extrait de la revue traitant de l'égalité salariale femme-homme.



En 1964 lors du 15^e congrès, à la une du travailleur de l'enseignement technique, pas une seule femme parmi les 8 militants à la tribune ou représentés lors du 20^e anniversaire du syndicat.



Dix ans plus tard, en 1964 lors du 14^e congrès, il y a très peu de femmes dans les instances du syndicat : 3 femmes sur 21 au Bureau National soit 14 % ; 1 femme sur 19 parmi les secrétaires régionaux-ales soit 5 % ; 0 % de femme parmi les 17 militants de la Commission administrative nationale.

En 1967, Paulette Cavalier, une des principales animatrices du syndicat sur les questions des femmes dans les CET, membre du BN du SNETP et de la commission confédérale Femmes intervient lors de la II^e conférence des femmes des CET. Pour mémoire, les centres d'apprentissages créés en 1944, deviennent en 1959, des collèges d'enseignement technique (CET), puis des Lycées d'Enseignement Professionnel (LEP) en 75 et finalement des Lycées Professionnels (LP) en 1985.

**II^e
Conférence des
femmes des C.E.T.**



**Paulette CAVALIER, membre du B.N.
présente son rapport**

103 femmes des Collèges d'Enseignement Technique, messagères de milliers d'autres, venues de tous les départements, représentant toutes les catégories, se sont réunies à Paris le 27 avril 1967, dans la deuxième conférence nationale des personnels féminins, organisée par la S.N.E.T.P.-C.G.T.

Elles ont examiné, avec les responsables du Syndicat, les préoccupations essentielles des femmes des C.E.T. Cette rencontre nationale a été préparée par de multi-

Femmes des C.E.T. la C.G.T. vous parle

Et pour toutes se pose le problème majeur de l'avenir de la formation professionnelle féminine.

La C.G.T. lutte pour la libération de la femme : elle réclame pour elle des droits égaux à ceux de l'homme. En conséquence, elle demande que lui soient assurés le droit au travail et l'accès à une véritable qualification.

Or, le V^e Plan, dans ses prévisions d'utilisation de la main-d'œuvre féminine, maintient l'inégalité entre les sexes aux différents niveaux de formation.

Dans le cadre de la réforme, les sections féminines sont particulièrement menacées :

- les sections industrielles demeurent traditionnelles, insuffisantes, inadaptées aux besoins économiques;
- les voies les plus courtes de la formation professionnelle semblent être spécialement réservées aux jeunes filles;
- la formation professionnelle est de plus en plus livrée au patronat;
- bien que la circulaire du 28-10-66 du secrétaire général de l'F.N. prévoit l'ouverture de toutes les sections des C.E.T. aux filles, aucun crédit n'en permet jusqu'à lors son application.

La formation professionnelle des jeunes filles est marquée par l'insuffisance des moyens d'accueil et la discrimination. Le pouvoir entend ainsi maintenir l'exploitation de la main-d'œuvre féminine dont les salaires sont plus bas que ceux de la main-d'œuvre masculine.

Les enseignantes des C.E.T. sont décidées à exiger une réforme démocratique de l'enseignement qui,

- en supprimant les distinctions précoexes, les cloisonnements,
- en rejetant la ségrégation sociale,
- en ne subordonnant plus les orientations et les programmes aux exigences du patronat,

permettra d'assurer aux jeunes filles l'égalité des chances dans leur formation et leur promotion professionnelles.

Mais dans l'immédiat, il est possible d'imposer certaines mesures :

- La sauvegarde de l'enseignement général afin de l'étude des langues vivantes à tout niveau, et le développement de l'enseignement

Mais la reconnaissance du droit au travail qui soient prises pour les femmes, des mesures propres à permettre son libre exercice, et à répondre aux exigences du couple et de la société moderne.

Or, les déléguées à la deuxième conférence ont insisté sur l'insuffisance des réalisations sociales. En elles demandant, avec les travailleuses du secteur public :

- Le développement des crèches, pouponnières, maisons d'enfants maternelles fonctionnant dans les lieux et les horaires.
- Le développement des cantines, internats, vestiaires et centres sociaux.
- La formation en nombre suffisant d'auxiliaires.
- La transformation de l'allocation de saisi en allocation postnatale et l'attribution de celle-ci à toute mère au foyer ou travaillant pendant 6 ans suivant la naissance, selon un taux qui couvre au moins partiellement les frais d'élevage de l'enfant et son maintien, dans les centres ou les allocations familiales pour les femmes chefs de famille.
- L'attribution des allocations familiales à premier ordre et l'augmentation proportionnelle plément familial.
- La libération biologique de la femme par des lois de 1970 relatives aux procédés anticonceptionnels.

Afin de donner à la femme sa juste place dans la société, et face à une situation particulièrement difficile qui lui est généralement faite, les déléguées des personnels des C.E.T. estiment que :

- La maternité, fonction sociale, doit être reconnue et encouragée :
- allongement du congé de maternité : 16 semaines

La une du TET en avril 1977



Dans ce numéro du TET on redécouvre une intervention d'Anne Picarda dans la presse syndicale au nom du collectif Femmes de l'académie de Nantes sur la place des femmes dans le syndicat. On peut y lire des interrogations sur les femmes en marge ou sur l'activité en direction des femmes, des propositions d'activité syndicale et la nécessité d'avoir des femmes aux postes de responsabilités et de la création de collectifs féminins.

Nous avons également recherché systématiquement les documents de congrès relatifs aux revendications spécifiques des Femmes - aujourd'hui on dirait revendications féministes, – ici en 1985, année où Michèle Baracat devient - suite à Gérard Montant - la première femme secrétaire générale du SNETP, le document revient notamment sur les difficultés pour les femmes à prendre place dans le syndicat.

d'EWNA

- I F-3-1 — Le SNETP se prononce pour l'allongement du congé de maternité et du congé d'adoption.
- I F-3-2 — Il revendique le développement des équipements sociaux tels que crèches, haltes-garderies, écoles maternelles, centres de loisirs, etc.
- I F-3-3 — Le SNETP, qui estime que les charges familiales liées à l'existence d'enfants doivent être assumées par l'ensemble du couple, se prononce pour :
 - l'amélioration des dispositions autorisant les parents (père et mère) à s'absenter pour soigner de jeunes enfants ou en assurer momentanément la garde ;
 - l'allègement du service des parents (père et mère) de jeunes enfants en raison du caractère social de la fonction parentale qu'ils assument.
- I F-4 — Les femmes, dans le travail et dans la société tout entière, restent confrontées à des discriminations de tous ordres.

La droite remet en cause, ouvertement et agressivement, la législation sur l'IVG.

Le SNETP réaffirme son engagement à contribuer activement à l'évolution progressiste des mentalités et des comportements concernant le rôle et la place des femmes dans la société.

Les discours et comptes rendus

Autres types de documents d'archives, les discours et comptes rendus.

Ici un extrait datant de 1976 du rapport de Denis Baudequin, alors responsable du SNETP CGT du Val d'Oise, Ce rapport traite de la syndicalisation des femmes et la constitution et les difficultés d'existence d'un collectif femmes dans le 95.

Les femmes : elles ont une place de plus en plus importante dans les L.E.P., S.E.S. et E.N.P., mais leur taux de syndicalisation est très faible. Aussi la constitution d'un "collectif" devait d'une part permettre de traiter de leurs problèmes spécifiques, d'autre part faire en sorte que ceux-ci soient pris en compte par l'ensemble du syndicat.

Ce collectif a été très actif, bien que la réflexion n'est pas toujours débouché sur des actions concrètes, mais aujourd'hui il a cessé d'exister, sa principale animatrice ayant d'importantes difficultés d'ordre physique.

Toujours en 1976, un exemple de bilan du travail des collectifs femmes départementaux et académiques (collectif Femmes Versailles).

Dans l'Académie de Versailles le Collectif Femmes de Travail est composé de 6 Membres. Par ailleurs nous 6 déléguées 3 promoteurs un collectif. Que représentent-ils ?

- Le Moyen de sensibiliser les femmes à un problème qu'elles rencontrent.
- Le Moyen au-delà de renforcer notre syndicat.
- Le Moyen d'organiser des actions. Ce que nous avons réalisé par une campagne de pétitions vers le Recteur pour exiger le respect des droits acquis par les femmes fonctionnaires.

Depuis sept 75 nous comptons 79 Adhérentes dans le collectif. Sur 15 Réunions 15 Mars 25 Adhérentes de Femmes.

Nous avons obtenu des aménagements emplois du Temps pour femmes enceintes 2^o hebdomadaires. Nous comptons 9 postes de diffusion et d'abonnement. Il ne s'agit pas d'auto-satisfaction car bien des choses restent à faire pour renforcer notre syndicat et faire compter avec les femmes !

Marie-Denise
Secrétaire Académique
Versailles

Les documents de congrès

Ces documents sont extrêmement riches, tant les documents préparatoires et les interventions sont témoins de leur époque. Ici en 1982 au congrès à Nantes, la prise en compte et l'actualisation des revendications des femmes.

Revendications salariales (suite).

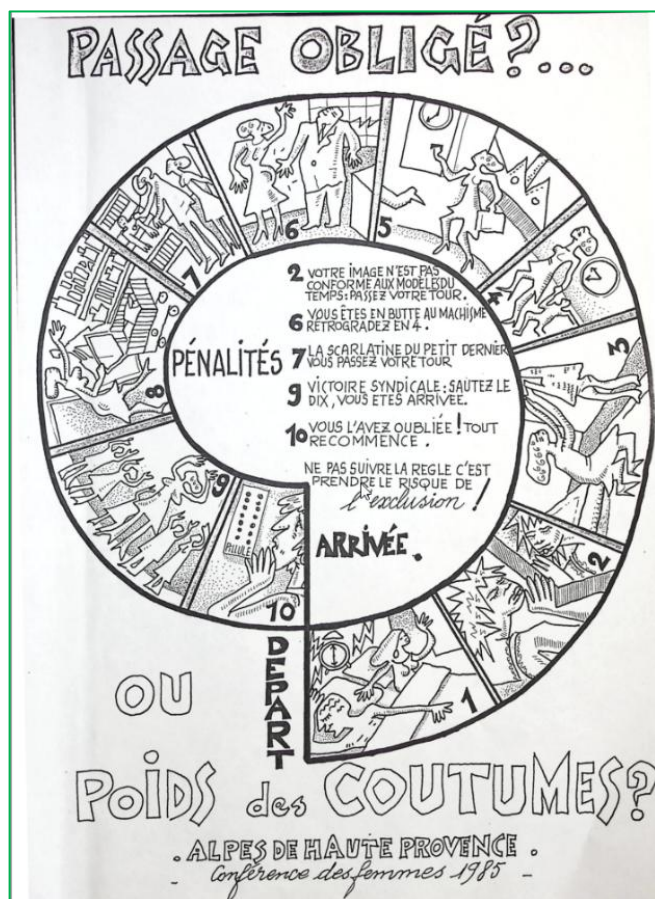
- un examen mensuel obligatoire remboursé par la Sécurité sociale pendant le temps de travail rémunéré ;
- surveillance et préparation de l'accouchement sur le temps de travail rémunéré comme tel ;
- prise en charge au même titre des examens médicaux relatifs à l'adoption d'un enfant ;
- congé pré-natal porté à 12 semaines ;
- repos post-natal porté à 12 semaines ;
- congé d'adoption porté à 14 semaines ;
- maintien des droits en matière d'assurance maladie et vieillesse pour les parents prenant un congé parental.

C II 6. c) Une réforme démocratique de la Sécurité



Les Conférences Femmes

Ces conférences sont une source très importantes notamment parce que les femmes prennent la parole et font preuve d'originalité, à l'image de l'affiche sur la « Femme déchirée » qui illustre la couverture de ce document ou encore de ce jeu de l'oie proposé en 1985 par des militantes des Alpes de Haute Provence.



Les textes officiels

Ces documents sont également d'une grande importance car ils sont des traces des grandes évolutions sociétales, mais aussi parfois de leur reculs.

LOI n° 85-1372 du 23 décembre 1985 relative à l'égalité des époux dans les régimes matrimoniaux et des parents dans la gestion des biens des enfants mineurs (1)

L'Assemblée nationale et le Sénat ont délibéré,
L'Assemblée nationale a adopté,
Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Section I

Des devoirs et droits des époux

Art. 1^{er}. – L'article 218 du code civil est complété par la phrase suivante : « Il peut, dans tous les cas, révoquer librement ce mandat. »

Art. 2. – Le troisième alinéa de l'article 220 du code civil est ainsi rédigé :

« Elle n'a pas lieu non plus, s'ils n'ont été conclus du consentement des deux époux, pour les achats à tempérament ni pour les emprunts à moins que ces derniers ne portent sur des sommes modestes nécessaires aux besoins de la vie courante. »

Les ouvrages et les sources universitaires

Mêmes s'ils ne classent pas dans la catégorie archives, ces documents sont des sources précieuses pour reconstituer l'histoire des pratiques militantes et revendications des femmes dans le syndicat.

Un cas concret : le 22^e congrès du SNETP

De l'ensemble très important de documents à notre disposition, nous avons choisi de présenter plus en détail ceux du 22^e congrès.

Celui-ci se déroule à Ivry sur Seine (près des locaux du siège national du SNETP) du 7 au 10 février 78. Ce congrès examine un document en particulier intitulé « *Au féminin : penser, revendiquer, agir* ».

On remarque que Maryse Goudot est alors responsable de publication du TET. Membre du Bureau national en charge notamment du travail femme elle participera activement au développement des revendications féministes durant ses mandats.

Les débats du congrès sont animés, le congrès se terminera d'ailleurs sans que l'ensemble des documents ait pu être examiné.

- Programme corporatif
- revendications partagées avec tous les travailleurs
- revendications partagées avec les autres fonctionnaires
- revendications communes à toutes les catégories : les LEP
- **au féminin : penser, revendiquer, agir**
- les catégories de personnels
- les catégories professionnelles

« LE TRAVAILLEUR DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE »
 12 PROMENEE VENISE GOSNAT ENSEMBLE J. HACHETTE 94200 IVRY tél. 670 01 59
N° CPPAP 21653
Directrice : Maryse GOUDOT

Composition : Cadet Photocomposition

Imprimerie ETC Yvetot

C'est Maryse Goudot qui est chargée du discours prononcé en clôture du 22^e congrès. Elle insiste sur l'importance des débats autour de revendications femmes qui ont eu lieu durant le congrès. On peut noter qu'à l'époque, il n'y a pas de féminisation dans ce document quasi officiel alors qu'est abordé l'importance de la prise en compte des femmes dans le travail du syndicat. Dans ce rapport Maryse Goudot mentionne l'impulsion donnée par le secrétaire général du SNETP-CGT, Gérard Montant. Maryse se félicite du positionnement du syndicat car il prend bien plus en compte que d'autres syndicats les questions féministes,

titulaires et des maîtres auxiliaires, des hommes et des femmes. Dans ce domaine, que de progrès : une réelle participation des femmes à la discussion une prise en compte encore plus grande de leurs problèmes. Que cette prise en charge trouve son aboutissement naturel dans la vie de notre organisation par la prise en compte des revendications des femmes dans les CET, par la création de nombreux collectifs, par la nécessaire évolutions des mentalités

Lors du 22^e congrès, le texte « *Au féminin : penser, revendiquer, agir* » est présenté dans les documents préparatoires. Comme il est de règle, le document est examiné par une commission d'amendements. Celle-ci est présidée par Maryse Goudot qui note, peut-être avec humour, dans son compte-rendu que la commission d'amendements est mixte puisqu'il y a 1 homme parmi la vingtaine de militant-es de la commission comme en témoigne la liste manuscrite des participant-es.

AMENDEMENTS PROPOSES PAR LE
CONGRES DEPARTEMENTAL

à retourner au B.N après la fin
du congrès départemental

Département : _____ Académie : _____

PORTANT SUR : **RAPPORT de la COMMISSION de
redaction FEMMES.**

DOCUMENT D'ORIENTATION

DOCUMENT D'ORGANISATION

PROGRAMME CORPORATIF

POUR LA DEFENSE ET LE DEVELOPPEMENT ET
LA MODERNISATION DE NOTRE ENSEIGNEMENT

mettre une croix dans la case correspondante

CHAPITRE N°.....

POINT N°..... page.....

VOTES : POUR CONTRE ABST

TEXTE DE L'AMENDEMENT PROPOSE

*La Commission de rédaction femme a reçu
66 contributions au débat que plusieurs amendements
chaque fois qu'on a étudiés en réunion mixte
quoiqu'il y avait un camarade homme*

Femmes JEUDI 65

*Laura Gaudet
Brigitte Boudreau Nancy
Collette Abad Loire
Ulrich Reinier P. de Dome.
A. Dytcha
Lashin Michiel Orleans
Marie Suzanne Savore.
Sylvie Julien
Camille Deguil Tulle
Pascale Nicol. Rouen
A.M. Chapuis Corse
Brigitte Boudreau Nancy
Collette Abad Loire
Michèle Reinier P. de Dome.
Amédée Toulous
Charles Michiel Orleans
Marie Suzanne Savore
Sylvie Julien Caen
Camille Deguil Tulle
Pascale Nicol. Rouen
Anne Marie Chapuis Corse*

Au cours du travail de la commission, qui se déroule dans de bonnes conditions et sans gros désaccords, la question du titre du document est posée. 3 propositions sont examinées. C'est finalement le titre initial proposé par la direction sortante qui sera conservé

Une excellente discussion a eu lieu, voire renforcé les orientations qui doivent être les notes en la matière. Il n'y a pas eu de problème et tous les amendements ont été retenus dans leur esprit

① Le seul point qui ait été posé est la formulation du titre = "Au féminin ; penser - revendiquer - agir"

② 3 propositions ont été faites réclamant sa suppression pour la remplacer par :

- Politique familiale (pas l'esprit)*
- Penser au féminin et au masculin*
- et enfin 3e solution = supprimer complètement la page femme et l'incorporer au programme corporatif commun à tous et à tous*

Après discussion, la commission propose que l'on garde l'intitulé d'origine - c'est vrai que l'aspect

Dans le compte-rendu manuscrit du travail de la commission, on relève que la question de la mixité ou non du collectif Femmes a été débattue. C'est le choix d'un caractère mixte du collectif qui est défendu.

Si le syndicat a mis en évidence les problèmes des femmes, il faut absolument que nous franchissions une nouvelle étape. Christiane Gilles disait : "le combat nécessaire et clairvoyant pour y parvenir nécessite l'implication directe par les femmes elles-mêmes de toutes les questions qui freinent leur réelle émancipation. Mais seules elles n'y arriveront pas, il faut que cette expression profonde et irréversible des femmes, devienne l'affaire de tous, dans tous les compartiments de l'activité syndicale."

② c'est dans cet esprit là qu'au collectif de rédaction nous n'avons pas jugé nécessaire

pas apparaître comme un collectif excluant les camarades hommes. Au contraire, nous considérons que leur présence est nécessaire. Notre combat est le combat de tout le syndicat, de toute la classe ouvrière.

Une déléguée de Versailles fait état des difficultés pour les militantes à diffuser le journal de la CGT « Antoinette », les militants (dans le 92) ayant une tendance nette à dévaloriser ce travail de diffusion, voire à le moquer.

Dans le 92 lors d'un CSO nos voisines ont entendu dire que telle camarade, diffusant systématiquement Antoinette à chaque CSO pensait pour une "rigolote" et que telle autre camarade, Secrétaire Nationale, bien connue, munie de ces mêmes Antoinettes ne pouvait être prise au sérieux... Grand a consulté les chiffres concernant la féminisation de + en + importante de notre profession... on voit les réceptifs sur le renforcement à venir de notre syndicat surtout si nos camarades conservent une telle conception de ce problème -

"A toute revendication, Pensez au Féminisme" afin de les gagner à notre cause car c'est vrai que leurs difficultés sont accrues

Nous présentons ensuite plusieurs interventions émises durant le débat du congrès.

La première revient sur la question de la garde des enfants, trop souvent laissé à la responsabilité des femmes militantes, durant les réunions syndicales.

~~MERCREDI 23~~ : DELHOMME Noëlle -
ORLEANS TOURS

Le nombre de femmes syndiquées au SNETP a augmenté. Mais lorsque ces femmes ont des enfants ou lorsque leur conjoint est également militant syndical, à quels problèmes sont-elles confrontées ?

Un questionnaire devrait être envoyé à toutes les sections avant la conférence femmes afin de faire le point. Mais dès maintenant, ainsi que cela avait déjà été proposé à la conférence femmes de 75, des crèches garderies doivent être organisées lors des réunions d'une journée ou plus et lors des stages de formation syndicale.

Je demande que le congrès mandate la future direction pour mettre en place de telles mesures.

Le débat se fait également sur les difficultés particulières pour une femme à enseigner devant un public de garçons parfois peu enclins à respecter la femme enseignante.

MILLIEN Alain - AEN

Je veux intervenir sur l'intervention de la camarade du Bas-Rhin. Il me semble que cette intervention est en retrait. En effet, si j'ai bien saisi, la militante dit : il faut que les hommes enseignent chez les garçons, il faut que les femmes enseignent chez les filles.

Et bien, moi, je dis non, et suivre le camarade de Reims, c'est être également dans l'erreur. Les femmes ne doivent pas être surprotégées. C'est en fait, (ces 2 réponses), entériner l'état des choses.

Je dis, moi, que c'est à nous tous, hommes et femmes, de se battre pour que la femme soit prise en tant qu'être à part entière, y compris sur son lieu de travail.

Le viol est abordé durant le débat. Des délégué-es affirment clairement que cette question n'est pas en dehors du champ d'intervention du syndicat.

MARTINEZ Carmine - BESANÇON

Penser, agir, revendiquer au féminin, si on avance ce mot d'ordre, il est souhaitable de coller avec celui-ci. Ce qui suppose une honnêteté vis-à-vis de soi-même, mais aussi, vis-à-vis des femmes et la volonté de se remettre en question pour que la dimension féministe de la CGT évolue d'une manière appréciable.

Le viol n'est pas un problème secondaire, le féminisme existera réellement dans la CGT lorsque celui-ci sera pris en considération d'une manière sérieuse.

Paulette CAVALIER, militante d'Aix Marseille est une des principales animatrices du travail Femmes du SNETP-CGT. Dans son intervention elle indique le lien étroit qui existe entre les difficultés particulières et la surexploitation des femmes dans le milieu du travail et les difficultés qu'elles rencontrent dans la sphère familiale et sociale.

CAVALIER Paulette - AIX

Sur 2 points

1°) Notre activité déjà ancienne a mis en évidence d'une part les problèmes des femmes dans leur vie professionnelle et l'exploitation dont elles sont l'objet, d'autre part la situation d'inégalité et souvent d'oppression qui est la leur dans leur vie sociale et très souvent familiale.

Ne devons-nous pas réfléchir, et ce pourrait être un axe de recherche de notre 4e conférence nationale des femmes, sur la liaison qui existe entre les deux, mettre en évidence que la condition d'inégalité, de discrimination dont elles sont victimes dans la société est une composante de la surexploitation dont elles sont victimes dans le travail.

L'intervention d'Anne PICARDA sur la place des femmes dans l'enseignement de l'EFS alerte le syndicat sur la nécessité d'investir davantage ce champ professionnel pour ne pas l'abandonner aux amicales. Anne, militante de l'académie de Nantes, aura tout au long de son activité la préoccupation d'une meilleure intégration de sa discipline dans le cursus scolaire en direction des élèves y compris des garçons.

PICARDA Anne - NANTES

1°) Réflexions suite à la tenue des journées d'étude « femmes » dans l'Académie de Nantes :

- les femmes aspirent de plus en plus à la dignité et à l'égalité : le syndicat doit prendre en compte tous les problèmes féminins dont les problèmes du sexisme
- les problèmes catégoriels sont multiples et aigus dans les spécialités féminines (IH, ETC, EPS) et il est urgent de relancer l'activité catégorielle.

2°) Le désarroi est grand parmi les PEPT EFS et tout spécialement parmi celles qui enseignent dans les établissements masculins (poids des mentalités, non considération, manque de moyens, de formation adéquate). Il est si grand que les PEPT EFS de Loire Atlantique demandent la tenue d'une conférence nationale de l'économie familiale et sociale, rassemblement d'autant plus urgent que l'Amicale de la spécialité risque sans cela de dévoyer la lutte syndicale.

Encore une fois c'est la question du viol qui est dans le débat. À travers sa dénonciation c'est toute l'idéologie machiste qui est condamnée. Celle qui rend insupportable le comportement de certains élèves mais aussi celui de certains collègues.

LORIS Annie - TOULOUSE

En réponse à la camarade distinguant problèmes professionnels et problèmes de viol. Nous sommes femmes ou hommes 24 h sur 24. C'est justement parce que nos chefs d'établissement, collègues hommes, élèves garçons gardent au LEP leur mentalité que les professeurs femmes ont plus de difficulté de discipline que leurs collègues hommes. Les professeurs hommes pratiquent des méthodes d'« autorité virile » : gifles, coups de pied au cul, mettent leurs collègues femmes en état d'infériorité car celles-ci ne peuvent (ni veulent !) adopter ces méthodes. Le voudraient-elles que leurs élèves garçons n'accepteraient pas cela venant d'une femme alors qu'ils le « supportent » mieux de l'homme. Nos garçons sont aussi des hommes. Au sujet des crèches : Je suis pour une crèche pendant le congrès

- autre suggestion : remboursement des frais de garde.

Joëlle THARIAT de Créteil se félicite que le 22^e congrès marque une avancée importante dans la prise de conscience féministe du syndicat et qu'une bonne partie des délégué-es s'en réjouit. Joëlle THARIAT fait partie des militant-es qui ont quitté le SNETP pour aller renforcer la tendance U et A du SNETAA à un moment où le PCF espérait que la tendance U et A pourrait devenir majoritaire à la direction de la FEN.

THARIAT Joëlle - CRÉTEIL

Je me réjouis de voir la tournure que prend le débat sur les femmes à la CGT. Le type d'interventions faites par les camarades « réveille ». Elles rompent avec la façon dont on aborde le problème des femmes habituellement. Il y a quelques années, elles provoquaient ricanements, réflexions du type MLF ou femmes frustrées. Il y a évolution.

On ne peut discuter en profondeur du problème du viol, abordé par une camarade, dans un congrès comme celui-ci. Il cache pourtant un problème fondamental, celui de la nature des relations hommes femmes à l'heure actuelle (voir le film « l'Amour violé » pour approfondir cette dimension importante de la question).

Une déléguée de Versailles, réaffirme qu'une véritable réflexion sur tous les problèmes liés à la sexualité est nécessaire, elle précise que la sexualité doit être dégagée de la procréation. Elle revendique le droit au plaisir, le respect mutuel et qu'il est nécessaire de mettre fin aux discriminations sexistes encore trop présentes dans l'activité professionnelle et militante.

SECHETCHIAN Dominique - VERSAILLES

Nos revendications tournent autour de l'aménagement de la situation actuelle non de sa destruction. Il faut dire non aux discriminations que subissent les femmes du fait de la notion de chef de famille. La contraception, l'avortement libre (solution du pire), c'est la possibilité d'une sexualité dégagée de l'obligation de procréation. Toute restriction empêchant la femme d'assumer la maternité comme un choix volontaire est une grave atteinte aux libertés. Il faut nous battre aussi pour un enseignement sur la sexualité qui prenne aussi en compte le droit au plaisir, l'information sur la contraception, le respect mutuel entre hommes et femmes. Il faut s'attaquer à nos propres torts (cf crèches pour les réunions). Donnons-nous des moyens pour qu'il n'y ait plus de plaisanteries, de gestes sexistes : nous femmes voulons être des individus, des enseignantes, des militantes à part entière.

PENSER, REVENDIQUER, AGIR AU FEMININ DOIT SIGNIFIER DONNER A L'ENSEMBLE DE NOTRE ELABORATION ET DE NOTRE ACTION UNE DIMENSION DE LUTTE CONTRE L'OPPRESSION DES FEMMES (exemple : retraite à 55 ans pour tous plus réduction du temps de travail plus équipements sociaux de qualité : non à la double journée de travail, temps pour les femmes de vivre et militer.